

S'unir. Agir. Gagner.

Le Secteur public de la CSN représente plus de 150 000 travailleuses et travailleurs répartis dans plusieurs centaines de syndicats partout dans la province et qui œuvrent en Éducation, en Santé et dans des organismes gouvernementaux. C'est une force de représentation avec laquelle le gouvernement doit compter. Mais cette force se doit d'être en provenance des milieux représentés, et ce, grâce à la mobilisation des membres qui forment les syndicats locaux.

Dès le début, le Secteur public de la CSN a exprimé son désir de voir les membres s'approprier la négociation de leurs conventions par un slogan très simple : **S'unir. Agir. Gagner.**

Aussi simple soit-il, ce message n'a aucune portée si on n'y adhère pas en masse. Pour certains syndicats, plusieurs facteurs permettent de faciliter cette adhésion : la quantité de membres, le peu de corps d'emplois représentés, lieu de travail unique, etc. Pour l'APPA, nous sommes à l'autre extrémité du spectre avec plus de 7000 membres répartis dans plus de 300 lieux de travail, une partie œuvrant pour une commission scolaire tandis que l'autre est présente dans un centre de services scolaire. Et ces 7000 membres représentent une macédoine de corps d'emplois représentant quatre grands secteurs (général, adaptation scolaire, service de garde et chapitre 10). On parle ici de plus d'une quarantaine de corps d'emplois que l'on retrouve dans les écoles primaires et secondaires, dans les centres pour adultes, dans les écoles spécialisées, dans les écoles de formation professionnelle ainsi que dans les bureaux et services centraux. Tout un défi !

Pour y parvenir, il faut débiter localement dans chacun des lieux de travail, en commençant par y reconnaître ou connaître les autres membres de l'APPA présents tout en identifiant une personne qui sera la courroie de transmission entre vous et le syndicat (délégué, agent de liaison, répondant...). Cette personne sera celle qui communiquera rapidement les informations reçues de la part du coordonnateur à la mobilisation de façon à ce que nos actions se répercutent simultanément dans l'ensemble des milieux.

Il faut donc **S'UNIR** dans chacun des milieux afin d'y établir une cohésion de groupe parmi des membres provenant de l'un ou l'autre des 4 grands secteurs de l'APPA qui sont présents dans chacun des lieux de travail. Une fois cette partie de la mobilisation mise en place, nous pouvons aller de l'avant avec la portion **AGIR** par laquelle les membres présents peuvent effectuer des actions communes de visibilité. Les jeudis « Bleus » (port du chandail du Secteur public) et les mardis en « Rouge et noir » ont pour but de poser un premier jalon des moyens de pression en mettant l'accent sur la visibilité et le regroupement des membres de chacun des milieux.

Lors de l'action « *Sonnons l'alarme* » du 31 mars dernier, nous avons été à même de constater deux choses. Nous avons tout d'abord pu voir une différence significative entre les milieux qui se sont dotés d'une personne responsable de l'information et ceux qui n'en ont pas : l'action coordonnée avec les autres syndicats était plus palpable dans les endroits où il y a un délégué/agent de liaison que dans ceux où il n'y en a pas. Ensuite, nous avons été en mesure de constater que la mobilisation s'installe rapidement et que l'intensification des moyens de pression rejoindra l'ensemble des membres en peu de temps jusqu'au point culminant de l'**AGIR** que sera la grève si le gouvernement persiste dans son désir de nous signer à rabais.

Pas le choix : il faut **S'UNIR** et **AGIR** pour finalement **GAGNER**.



COVID-CONFINEMENT-COLÈRE

Les trois 'C' avec lesquels nous vivons au quotidien depuis le début de la pandémie il y a plus d'un an, sont, pour plusieurs d'entre nous, travailleuses et travailleurs du secteur de soutien en éducation, une réalité difficile et lourde à porter. Nous avons beau être le soutien sur lequel nous pouvons compter, il y a des réalités à géométrie variable dans plusieurs de nos milieux de travail.

La COVID, ce virus qui, tout comme la grippe, tue souvent davantage les personnes vulnérables, nécessite un confinement et même un couvre-feu, chose assez inusitée qui n'avait pas été vécue ici, au Québec, depuis la Seconde Guerre mondiale.



Plusieurs d'entre nous vivons de l'incompréhension, souvent de la colère, contre tout ce branle-bas de combat avec tous ces choix du gouvernement guidés par la santé publique et qui changent au gré du vent.

Depuis le début de la rentrée scolaire 2020-2021, nous sommes à l'affût de tous ces changements. Nous devons nous y plier puisque des amendes salées nous pendent au bout du nez si le bon masque n'est pas porté adéquatement dans les endroits communs, en présence d'élèves ou de collègues. D'ailleurs, il est même arrivé que l'employeur nous rappelle par le biais d'avis ou bien même de mesures disciplinaires que nous devons respecter ces règles.

Qu'à cela ne tienne, il faut voir le bon côté de la désinfection des mains ainsi que le port du masque: il y a probablement moins de grippe qui circule dans les écoles et les services de garde cette année, au bureau et autres lieux de travail.

Le quotidien n'est plus pareil, le côté social en prend pour son rhume autant pour les élèves que les adultes. Le moral des troupes est à son plus bas, d'autant plus que la menace de confinement et de couvre-feu sont toujours les solutions qui sont prônées par le gouvernement pour freiner la propagation.

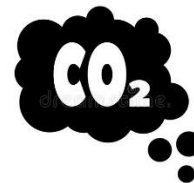
Les prochaines semaines, nous devons faire preuve d'originalité et compter sur la force que nous avons en nous pour déployer des actions qui devront être positives pour la période estivale et aussi pour passer à travers cette foutue COVID.

Prenez soin de vous, de votre santé physique, psychologique, allez jouer dehors, reconnectez-vous avec la nature pour vivre en harmonie. Restez ouverts à tous ces changements, aux saisons qui passent, aux priorités qui évoluent. D'ailleurs, voici une citation d'une collègue qui malheureusement n'est plus: « Il n'y a qu'une seule chose qui ne change pas dans la vie, c'est le changement ! »

Prenez soin des autres. L'entraide entre amis, voisins, collègues, patrons et tous employés devra être mis en premier plan de nos interventions. **Redevenons des humains!**

Grâce à vous, on en règle des choses!

Tous les établissements du CSSDM ont été visités par le Service des Ressources matérielles (SRM) afin de procéder à l'échantillonnage de CO₂. Les résultats sont disponibles sur le lien suivant; cssdm.gouv.qc.ca/citoyens/ventilation-qualite-air/



Plusieurs éducatrices en SDG nous ont contactés afin de nous signaler leurs inquiétudes par rapport à des locaux qui ne respectaient pas les exigences en matière de qualité de l'air. Pour donner suite à leurs craintes, nous avons signalé le tout au CSSDM. Des correctifs ont été apportés. Nous nous sommes rendus sur place pour constater les améliorations et il y avait encore des correctifs à faire. Nous avons contacté à nouveau le CSSDM et tout est rentré dans l'ordre rapidement.

Nous avons reçu un appel d'une éducatrice qui se questionnait sérieusement sur les mesures sanitaires concernant les masques de procédure en SDG. Suite à notre intervention, les enfants qui sont dans l'obligation de porter un masque à l'extérieur bénéficieront dorénavant de quatre masques par jour.

Le quotidien COVID d'une TTP (technicienne en travaux pratiques)



Décrire quelques réalités vécues sur le terrain par certains de nos collègues au quotidien, c'est ce que nous allons tenter de faire dans les futurs journaux syndicaux. Et, spécialement par les temps qui courent, puisque le personnel de soutien, comme son nom l'indique, tient les écoles à bout de bras, souvent avec des moyens limités et des consignes plus ou moins claires, tout dépendant des lieux de travail et du poste occupé.

Nous allons commencer par une technicienne en travaux pratiques dans une école secondaire de l'est de l'île, qui est, vous l'aurez deviné, un point chaud et hautement touché par le COVID. Il est important de préciser d'entrée de jeu que la direction est au rendez-vous. D'ailleurs sa porte demeure toujours ouverte afin de trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés. Le personnel de soutien est consulté et mis à contribution, ce qui en fait une force. La communication est au rendez-vous, une chose très importante dans une école car, à partir du moment où les problèmes sont partagés, il n'appartient plus à une seule personne mais à toute l'équipe. Celle-ci devient plus forte puisque tout le monde travaille ensemble !

Donc, nous revenons à notre technicienne en travaux pratiques qui s'appelle Isabelle (nom fictif). Celle-ci travaille dans les écoles secondaires du CSSDM depuis plus de 25 ans. Son quotidien est l'accompagnement des élèves de secondaire 1 à 5 dans l'apprentissage des sciences et technologies à l'aide de travaux pratiques. Elle peut avoir à travailler avec des petits en secondaire 1 en période 1 et avec ceux de 5, en chimie, à la période 2 et ce, souvent dans le même local qui est un laboratoire multifonctionnel où les élèves sont appelés à se déplacer.

En temps normal, c'est assez viable, mais depuis le début d'année 2020-2021, c'est un peu plus complexe. Isabelle et sa collègue ont fait des recherches afin de voir combien de temps le virus reste sur les différents matériaux et objets utilisés en labo et en atelier. Elles se rendent bien vite compte qu'une désinfection est obligatoire entre les périodes, que ça soit au niveau du matériel utilisé, des comptoirs sur lesquels les élèves travaillent, les poignées de portes, les tiroirs, les lunettes de sécurité. Tout doit être désinfecté entre chacune des séances de travaux pratiques, ce qui double la tâche puisqu'une période est nécessaire à la désinfection.

Depuis le mois de novembre, la planification des périodes de travaux pratiques est aussi complexe en raison de l'alternance du deuxième cycle en présence physique ou à distance. Tout un casse-tête !

Nous devons garder en tête la période de désinfection, on reçoit des enseignants découragés, à bout de souffle également de devoir toujours changer la planification. Bref, notre quotidien est assez chargé autant au niveau physique que psychologique. Heureusement que nous sommes une équipe qui travaille dans la même direction, on se tient et ça nous aide à passer à travers.

Le comité journal invite les membres à communiquer avec eux afin de partager et faire découvrir leur quotidien provenant de différents corps d'emplois de différents milieux, raconter les bons coups comme les moins bons afin qu'ils servent de modèles pour l'amélioration du futur !

Quand générosité et solidarité se donnent la main

L'école de l'Étincelle a vécu cet hiver une situation sans précédent. Quotidiennement, une dizaine de TES étaient absents. En raison de la pénurie de main-d'œuvre, peu étaient remplacés. Conséquemment, on devait suppléer en réorganisant les services et en se privant du filet de sécurité essentiel à cet établissement.

Les acteurs du CSSDM et de l'APPA ont convenu d'interpeller sur une base volontaire les TES cellules et pivots pour combler le manque d'effectif, permettant ainsi à l'école d'accomplir sa mission éducative.

La conjugaison de leur mandat initial avec cet ajout de tâche n'a pas été nécessairement simple pour celles et ceux d'entre eux qui se sont portés volontaires. Mais leur solidarité et leur générosité ont été et sont encore des plus appréciées. Cela a permis à l'équipe-école de reprendre peu à peu son souffle.

Sincères remerciements



Les impacts du projet loi 59

1- Retrait préventif pour travailleuses enceintes ou qui allaitent.

Actuellement c'est le médecin traitant de la travailleuse, qui, après consultation avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) identifie les dangers reliés au travail. Par la suite, il produit un certificat d'autorisation du retrait préventif.

La réforme dit: La santé publique devra élaborer un protocole identifiant les dangers au travail et ainsi produire le certificat d'autorisation du retrait, le tout sous étroit contrôle de la CNESST. Selon le projet de loi, l'avis du médecin de la travailleuse ne sera plus pris en considération. Tout à fait scandaleux! De plus, pour un danger qui ne sera pas dans ledit protocole, c'est l'avis du médecin de l'employeur désigné qui sera pris en considération. Qui aura son mot à dire ???

2- Remplacement de la liste des maladies professionnelles (LATMP)

La CNESST pourra modifier à sa guise, avec des conditions particulières pour plusieurs maladies, qui rendront leurs reconnaissances difficiles: troubles musculo-squelettiques (tendinite, bursite, ténosynovites...) Il faudra qu'il y ait eu des mouvements répétitifs à un taux de 50 % et plus pour la reconnaissance de la maladie du travail. Selon les statistiques, les femmes seraient les plus nombreuses victimes de ces maladies au travail et ce sont des femmes qui constituent la majorité nos membres.

3- Changement pour les frais médicaux

Ce nouveau projet de loi prévoit également une modification significative qui interdit à une victime de réclamer les frais médicaux. Avec ce projet de loi, la CNESST pourrait adopter un règlement lui permettant de refiler la facture aux travailleuses et travailleurs.

Au final, ce projet de loi pourrait engendrer des économies au gouvernement allant jusqu'à 4.3 milliards sur 10 ans, et ce, encore une fois sur le dos des travailleuses et travailleurs.

Assez c'est assez! Il faut arrêter ce projet loi !!!



Saviez-vous que ...

L'APPA a fait récemment l'envoi à 7121 membres par courriels pour l'assemblée générale qui a eu lieu le 28 avril dernier afin d'atteindre l'ensemble des membres actifs (présents ou en congé). Ces adresses courriel proviennent du système de paie du CSSDM.

Avant tout chose, veuillez regarder dans vos courriels indésirables. S'il n'y est pas, veuillez prendre quelques minutes pour aller voir l'adresse courriel qui est inscrite à votre dossier d'employé, car il est peut-être erroné surtout si vous avez fait un changement de fournisseur. Il se peut qu'il soit mal orthographié tout simplement. C'est comme lorsque vous déménagez, vous faites votre changement d'adresse.

Il est temps de mettre vos informations à jour chez l'employeur et d'y inscrire votre courriel personnel.

Rendez-vous sur le www.appa.qc.ca sur l'icône de la CSDM pour vous inscrire sur la liste de diffusion !



Un code « U »

Le code d'utilisateur « code U » que l'employeur vous fournit, pour vos accès, c'est comme votre numéro d'assurance sociale. Si vous le donnez à votre direction, à une collègue ou une personne remplaçante, vous lui permettez d'avoir accès à tous les logiciels de l'organisme, à votre courriel et à faire des transactions, peut-être financières, en votre nom. Ce geste peut vous apporter de très gros problèmes. **Le STI a même réitéré sur ADAGIO l'importance de ne pas divulguer son code « U » à personne à notre demande.** Changez de mot de passe pour votre propre sécurité.

C'est privé,

C'est unique,

Ça ne se donne pas.

SUBISSEZ-VOUS DE LA VIOLENCE ?

La violence est toujours inacceptable. Personne n'a le droit de vous faire du tort. Il en existe plusieurs formes : physique, sexuelle, verbale, économique et psychologique. La personne qui agresse pourrait être un conjoint ou une conjointe, un membre de la famille, une personne qui vous soigne, un ami ou une amie. Parfois, la violence se manifeste selon un scénario connu, et parfois non. Elle peut être quotidienne ou occasionnelle. Mais quel que soit les circonstances, elle n'a pas sa raison d'être.

Si vous en subissez, vous devez en parler à quelqu'un de confiance **Assez, c'est assez !**

Numéros importants :

Urgence

Si vous avez besoin d'une aide immédiate, contactez le 9-1-1.

Ligne-ressource pour victimes d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle

Offre un service bilingue, gratuit, anonyme et confidentiel 24/7, partout au Québec.

Téléphone : 1 888 933 9007

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Les CAVAC sont présents dans toutes les régions du Québec et vous donnent accès à des professionnels formés en intervention.

Téléphone : 1 866 532 2822

Tel-Jeunes

Offre du clavardage en temps réel de 8 h à 22 h 30, 7/7 et de l'écoute téléphonique 24/24, 7/7.

Téléphone : 1 800 263 2266

SOS violence conjugale

SOS violence conjugale offre de l'écoute téléphonique, un soutien psychologique, de l'intervention immédiate ainsi qu'un service de référence aux maisons d'hébergement (SOS violence conjugale peut appeler pour toi).

Téléphone : 1 800 363 9010

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Le CALACS offre de l'aide directe aux femmes et aux adolescentes agressées sexuellement. Il offre également du soutien téléphonique, des groupes de soutien, un service d'accompagnement aux victimes afin de les appuyer dans leurs démarches (police, hôpital, etc.) et des services aux proches des victimes.

Téléphone : 1 877 717 5252

À cœur d'homme

Service de référence, d'intervention et de suivi qui offrent de l'aide aux conjoints et aux pères ayant des comportements violents.

Téléphone : 1 877 660 7799

Ligne téléphonique pour renseigner les personnes victimes de violences sexuelles (DPCP)

Si vous avez été victime de violence sexuelle et vous pensez porter plainte à la police, vous pouvez parler avec une procureure (avocate) du DPCP spécialisée en matière d'infraction sexuelle.

Appelez au 1 877 547 3727

Petit rappel

N'oubliez pas qu'il existe un programme d'aide aux employés, vous pouvez y accéder sur Adagio, vous aurez ainsi accès à plusieurs outils pour vous aider à aller mieux à votre façon, à votre rythme.

N'hésitez pas à demander de l'aide, nous sommes toutes et tous dans le même bateau. Voici un lien de l'employeur avec des capsules intéressantes : <https://adagio.csdm.qc.ca/sante-psychologique-au-travail/>



L'ensemble des membres de l'exécutif, du conseil syndical ainsi que celles et ceux des différents comités vous souhaitent de bonnes vacances et un bel été !

